

Yacht Club de Port Fréjus – Challenge Inter Clubs 10 et 11 octobre 2026

FICHE DE COURSE TYPE RIR

1. REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- Les Règles d'Introduction à la Régate.
- Le présent avis de course.
- La fiche course, et ses annexes.
- Les règles de l'OSIRIS.

2. TABLEAU OFFICIEL

Tous les documents de course seront exclusivement sur le site du Yacht Club de Port Fréjus.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1. Les communications se feront via **mail**, **VHF** et **WhatsApp**.



3.2. [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3. Le canal **VHF sera le canal 06**.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Sans objet.

5. PROGRAMME DES COURSES

Briefing et Premier signal d'avertissement.

Samedi 10 octobre :

- **12h30 Briefing par VHF 06**
- **12h55 Premier signal d'avertissement**
- **17h30 Résultats et Convivialité au Carré du Marin (Capitainerie)**

Dimanche 11 octobre :

- **10h30 Briefing par VHF 06**
- **10h55 Premier signal d'avertissement**

Les bateaux manquants à finir avant 16h30 seront classés DNF.

6. PAVILLONS DE CLASSE et de Groupes de classement

La régate est ouverte aux bateaux des classes OSIRIS telles que définies dans le règlement FFV 2026.

- OS1 HN B, C, D, et Net < 20 → Flamme Jaune
- OS2 HN B, C, D, et Net >= 20 → Flamme Mauve
- OS3 HN R toutes classes + L → Flamme Verte

5 bateaux minimum par catégorie sont nécessaires. Le président du comité de course se réserve la possibilité d'effectuer des regroupements afin d'effectuer le classement.

7. LES PARCOURS

- 7.1. Zone potentielle de course : Principalement la baie de Fréjus telle qu'elle est dénommée sur les cartes marines, celle-ci étant définie comme pouvant aller de la bouée la Chrétienne à la pointe des Issambres.
- 7.2. Des informations sur les parcours construits et côtiers sont exposés dans l'annexe de celui-ci intitulé "Parcours".
- 7.3. Plusieurs compétitions se déroulant simultanément en baie de Fréjus, la zone de course occupée par l'autre compétition sera une zone interdite pour notre compétition. En sortie de port, il est recommandé d'éviter cette zone.
- 7.4. Les parcours peuvent être des parcours construits ou des parcours côtiers. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire le cap et la longueur approximative du premier.
- 7.5. S'il s'agit d'un parcours côtier, au plus tard au signal d'avertissement, le comité enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord.
- 7.6. Le parcours peut être réduit à toutes les marques.

8. Pointage officiel à une marque.

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (Ceci modifie la RCV32).

- 8.1. Les zones qui sont des obstacles sont précisées en annexe. (Carte des dangers).

9. MARQUES

Les marques sont définies en annexe.

10. LE DEPART

- 10.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité à l'extrémité tribord et une marque de parcours orange « Port de Fréjus » à l'extrémité bâbord de celle-ci.
- 10.2. Les bateaux en attente, dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 10.3. Si une quelconque partie de la coque d'un voilier est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le bateau sera rappelé par l'envoi du pavillon X accompagné d'un signal sonore. Le comité de course pourra donner son numéro de voile sur

le canal VHF défini plus haut. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à réparation.

- 10.4. Pour prévenir qu'une séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes minimum avant l'envoi du signal d'avertissement de la première série.

Procédure de départ

Procédure de Départ	Avertissement : H- 5 mn envoi du pavillon de les IC + 1 signal sonore	<table border="1"><tr><td>Série Ou club</td></tr></table> stipulé dans	Série Ou club
	Série Ou club		
	Signal préparatoire : H - 4 mm envoi du pavillon P  ou I  ou Z  ou  noir + 1 signal sonore		
	La minute : H - 1 mm affalage P ou I ou Z ou noir + 1 signal sonore long		
Départ : H affalage du pavillon de série ou de club + 1 signal sonore			

- 10.5. Le bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Cela modifie les RCV A5.1 et A5.2.

- 10.6. La ligne de départ sera fermée 5 minutes après le départ de la dernière série d'une séquence de course.

Rappel individuel et général

Rappel individuel	Si un ou plusieurs bateaux identifiables volent le départ : Envoi du pavillon X  + 1 signal sonore obligatoire
Rappel général	Si plusieurs bateaux non identifiables volent le départ : Envoi du 1^{er} substitut  + 2 signaux sonores

11. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant le pavillon bleu sur le bateau comité et une bouée orange.

Arrivée

 BLEU	Ce bateau est en position sur la ligne d'arrivée. Couper la ligne dans le sens de la route depuis la dernière marque.
---	--

Les organisateurs se réservent la possibilité de proposer une ligne de départ et une ligne d'arrivée distinctes.

Si le comité de course était absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité par VHF.

12. SYSTEME de PENALITES

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE.

Le temps limite pour finir après le 1er pour la classe Osiris sera de **30 minutes** pour les parcours banane et de **50 minutes** pour les parcours côtiers.

14. DEMANDE D'INSTRUCTION

Heure limite des demandes d'instruction : **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent** ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

Soit en déposant le formulaire de réclamation au PC course, soit par mail à yachtclubportfrejus@gmail.com.

Les formulaires seront disponibles au PC course.

Des avis seront affichés au PC course au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins.

15. CLASSEMENT

- 15.1. Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course.
- 15.2. Toutes les courses sont à coefficient 1. Une seule course courue suffira pour valider le classement final.
 - i) Le classement sera établi selon l'annexe A4.1 des RCV.
 - ii) Les temps compensés seront calculés en temps sur temps à minima.
- 15.3. Les ex aequo seront départagés par l'application de l'article 8 de l'annexe A des RCV.
- 15.4. Des prix seront attribués selon le classement de chaque série. Les organisateurs se réservent la possibilité de distribuer en sus des prix par tirage au sort.

16. REGLES DE SECURITE

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou par téléphone.

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter un spinnaker. Lorsque le pavillon Y est envoyé avec un signal sonore avant ou en même temps que le signal d'avertissement, le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tous les concurrents.

Le balisage côtier doit être respecté.

Le canal de course est le 06

Le numéro de téléphone du comité de course est le **06 87 65 49 88 (Mathieu)**.

Adresse mail du club : yachtclubportfrejus@gmail.com

17. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau doit être conforme aux règles 60 minutes avant son signal d'avertissement.

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

18. DETRITUS

Les détritiques ne doivent en aucun cas être rejetés à la mer.

19. COMMUNICATIONS RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Ceci vaut pour les communications téléphoniques.

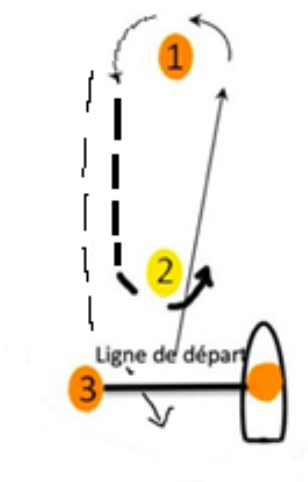
ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Alain CARRIE

Président du jury : Philippe Walter assisté de Jean-Luc POREAUX

Schéma d'un parcours construit tel qu'envisagé.

Parcours « banane »



OU parcours côtier

BOUEES de PARCOURS

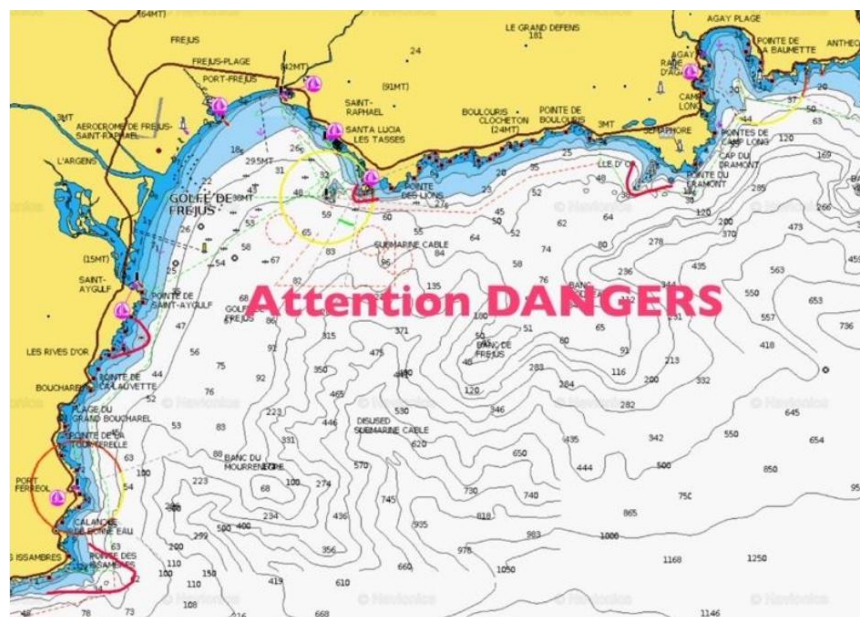
Bouées parcours côtier (hors départ et arrivée) : bouées orange et blanche « port de Fréjus »

Bouées parcours banane : bouées 1, 2 = bouées orange et blanche « port de Fréjus »

Bouée 3 : Bouée crayon jaune

Les parcours côtiers vous seront proposés par VHF.

Cartographies de dangers (non exhaustif)



Liste des marques des parcours côtiers

- 1 Bouée de Fréjus située devant Fréjus dont la position peut varier approximativement 43° 24' 93N. 06° 45' 10E
 - 2 Bouée du vieux port de ST Raphaël 43° 25' 10N. 06° 45' 80E
 - 3 Bouée de Santa Lucia (Ouest) 43° 24' 94N. 06° 46' 15E
 - 4 Lion de mer. (Îlot du Lion)
 - 5 Bouée du Kiosque de Boulouris 43° 24' 60N 06° 49' 00E
 - 6 Bouée de l'île d'or 43° 24' 80N. 06° 50' 60E
 - 7 Bouée La Chrétienne cardinale sud 43° 25' 31N. 06° 53' 62E
 - 8 Bouée de l'Argens 43° 24' 42N. 06° 44' 93E
 - 9 Port de Saint Aygulf 43° 23' 43N. 06° 44' 24E
 - 10 Bouée de la Calanque des Louvans 43° 22' 80N. 06° 44' 15E
- Attention aux enrochements qui débordent vers le large
- 11 Bouée de la pointe des Issambres 43° 20' 80N. 06° 43' 36 E
 - 17 Bouée du banc de Fréjus 43° 23' 00N. 06° 48' 51E
 - 18 Bouée de Mourrenègre 43° 21' 54N. 06° 45' 67E
- Liste non exclusive... La position n'est donnée qu'à titre indicatif